

Déclaration de protection des données de l'ABENAS

ARTICLE 1 : IDENTITÉ DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT

¹ L'**Association bernoise des notaires et avocats stagiaires (ABENAS)** est une association de droit privé suisse au sens des art. 60 ss CC. Elle représente les avocats-stagiaires et les notaires-stagiaires francophones qui se présenteront aux examens d'avocat, respectivement de notaire, dans le canton de Berne.

² L'ABENAS peut être contactée à l'adresse email suivante : info@abenas.ch.

ARTICLE 2 : CATÉGORIE DE DONNÉES TRAITÉES

¹ L'ABENAS récolte et traite les données des personnes suivantes :

- a. les anciens membres de l'ABENAS ;
- b. les membres actuels ;
- c. les personnes souhaitant devenir membre de l'ABENAS.

² Dans ce cadre, les données listées ci-dessous sont récoltées et traitées :

- a. nom et prénom ;
- b. date de naissance ;
- c. adresse de domicile ;
- d. adresse email et numéro de téléphone ;
- e. lieu et durée des stages d'avocat ou de notaire ;
- f. coordonnées bancaires.

³ Ces données personnelles sont collectées exclusivement auprès des personnes concernées elles-mêmes. Aucune donnée personnelle n'est collectée ni transmise à des tiers, sous réserve d'une information expresse en ce sens de l'ABENAS.

ARTICLE 3 : FINALITÉ DU TRAITEMENT

¹ Les données personnelles listées à l'art. 2 al. 2 de la présente déclaration sont traitées uniquement dans le cadre des activités de l'association et en particulier pour :

- a. la gestion des membres, des inscriptions et des cotisations ;
- b. l'organisation d'évènements, d'activités associatives et d'offres de prestations ou de services ;
- c. la communication avec les membres et les personnes intéressées ;
- d. l'exécution des obligations légales ;
- e. si nécessaire, pour faire valoir nos droits.

² Aucune donnée personnelle n'est collectée ni transmise à des tiers, sauf information expresse contraire par l'ABENAS. Sont réservés les cas où les personnes concernées

par le traitement bénéficiant de services ou produits proposés par une organisation partenaire de l'ABENAS.

ARTICLE 4 : CONSERVATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES RÉCOLTÉES

¹ Les données personnelles ne sont conservées que dans la mesure et pour la durée nécessaire au respect des obligations légales ou à la réalisation des objectifs décrits dans la présente déclaration.

² Pour assurer l'intégrité et la confidentialité des données personnelles, l'ABENAS prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, notamment en limitant l'accès aux données et en vérifiant occasionnellement l'efficacité des mesures mises en place.

³ Les données personnelles sous la responsabilité de l'ABENAS sont enregistrées et traitées en Suisse.

ARTICLE 5 : DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE TRAITEMENT

¹ Toute personne dont les données personnelles sont traitées a les droits suivants :

- a. obtenir des informations sur les données personnelles que l'ABENAS détient à son sujet et sur la manière dont ses données sont traitées ;
- b. recevoir une copie de ses données personnelles détenues par l'ABENAS ;
- c. exiger la rectification, la modification ou, le cas échéant, la suppression de ses données personnelles.
- d. s'opposer au traitement de ses données personnelles.

² Pour exercer ses droits ou pour toute question relative au traitement ou à la présente déclaration, la personne concernée est priée de prendre contact avec l'ABENAS à l'adresse email indiquée à l'article 1, alinéa 2 de la présente déclaration.

³ L'exercice des droits prévus à l'alinéa 1 est toutefois soumis à des conditions et exceptions légales. Certaines demandes pourront ainsi être refusées, dans la mesure où le droit applicable le permet.

⁴ En cas de refus d'une demande, la personne concernée par le traitement a le droit de déposer une dénonciation auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), conformément à l'article 49 LPD.

ARTICLE 6 : BASES LÉGALES APPLICABLES

La [loi fédérale sur la protection des données](#) (LPD ; RS 235.1) ainsi que l'[ordonnance sur la protection des données](#) (OPDo ; RS 235.11) constituent la base de la présente déclaration.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE PROTECTION DES DONNÉES

La présente déclaration de protection des données peut être modifiée en tout temps, notamment si le traitement des données par l'ABENAS évolue ou si de nouvelles dispositions légales sont applicables. La version en vigueur est celle qui est disponible sur notre site <http://abenas.ch/>.

3 novembre 2025

LE COMITÉ DE L'ABENAS